

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Discours prononcé par
le Président Franco Maria MALFATTI
à l'occasion de la réunion d'ouverture du
Comité Permanent de l'Emploi
à
Bruxelles, le 18 mars 1971

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Messieurs,

Je crois qu'il est significatif que cette réunion d'ouverture qui marque le commencement des travaux du Comité Permanent de l'Emploi suive à aussi peu d'intervalle le début de la première étape du plan d'union économique et monétaire. La concertation et la consultation des partenaires sociaux sont un des principes dont est inspiré ce plan: le Comité de l'emploi est donc un organe destiné à jouer un rôle important dans la réalisation de l'entreprise historique qu'est la transformation de la Communauté d'union douanière en union économique et monétaire accomplie.

La Communauté a manifesté sa volonté politique de devenir une communauté de stabilité et de développement; le plein emploi est donc un point de repère essentiel dans le cadre de son approfondissement et de son renforcement progressifs. Une Communauté de stabilité ne saurait tolérer la présence de déséquilibres structurels ou régionaux ni l'existence de zones défavorisées ou sous-développées. C'est pourquoi la résolution adoptée le 9 février par le Conseil des Ministres place parmi les objectifs prioritaires de l'union économique et monétaire le plein emploi et l'élimination des déséquilibres structurels et régionaux, répondant d'ailleurs en cela à des indications précises exprimées dans le Traité de Rome. Elle contient donc un engagement précis de réaliser - et cela dès la première étape - les actions nécessaires, sur le plan structurel et régional, pour assurer le développement équilibré de la Communauté.

Le plein emploi constitue un objectif inséparable des grandes options des politiques nationales, ainsi que le développement équilibré sur le plan sectoriel et territorial des économies des pays membres; il serait inimaginable par conséquent qu'au moment où l'espace communautaire connaît un processus d'intégration économique et monétaire positive cet objectif ne soit pas partie intégrante du patrimoine communautaire. C'est la conviction de la Commission, et ma conviction personnelle, que l'union économique et monétaire acquerra sa véritable dimension par la contribution qu'elle apportera à la réalisation des grands objectifs sociaux, au premier rang desquels figure le plein emploi. Les préoccupations et les inquiétudes d'ordre social sont un phénomène auquel nos populations n'échappent pas. Le renforcement et l'approfondissement de la Communauté sur le plan économique et monétaire ne peuvent qu'être l'instrument propre à apporter à ces préoccupations et à ces inquiétudes des réponses adéquates et originales.

o

o o

Pour remédier aux maux dont souffre l'Europe dans le domaine social et plus particulièrement en matière d'emploi, et les éliminer progressivement, un diagnostic sévère et une connaissance convenable des problèmes sont nécessaires, qu'il s'agisse de la pénurie de main-d'oeuvre qui caractérise encore le marché du travail dans certains pays ou du fait que, malgré l'amélioration enregistrée dans la situation du marché du travail, il subsiste des vastes zones de chômage et de sous-emploi; ou qu'il s'agisse encore des problèmes posés par la situation des travailleurs migrants auxquels la Commission porte un intérêt extrême, et qui, en dépit des progrès qu'a permis de réaliser l'action communautaire au cours des

dernières années, sont encore nombreux; ou qu'il s'agit^{SSC} de l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène dans les lieux de travail et de vie, d'amélioration des conditions des femmes qui travaillent, ou des problèmes généraux de l'environnement.

Mais la connaissance, l'étude et l'analyse des problèmes - tâche à laquelle on sait que la Commission a consacré et consacrera beaucoup d'efforts et qui sera l'objet d'une partie des travaux de votre Comité - ne sont qu'un timide premier pas sur le chemin que nous avons à parcourir. La Communauté doit contribuer de façon positive, par sa politique de l'emploi, à résoudre ces problèmes. Il devient de jour en jour plus évident que du fait de la progression de l'unification économique, une solution ne peut être trouvée qu'à l'échelle communautaire.

Quels sont les instruments à notre disposition ? Ici aussi notre diagnostic doit être réaliste et sévère.

Certes, l'action des instruments communautaires existant, et principalement celle du Fonds social rénové, devra permettre entre autres choses de travailler davantage et de façon plus cohérente à la réabsorption du chômage structurel et du sous-emploi permanent et devra tendre à créer une situation - comme il est dit d'ailleurs dans le troisième programme de politique économique à moyen terme - où la mobilité de la main-d'oeuvre, conséquence des changements économiques et techniques et des progrès de l'unification économique européenne, n'entraînera ni perte du travail ni réduction des revenus et où d'autre part les changements d'emploi ne s'effectueront pas sans que soit garantie au moins, par rapport à l'emploi précédent, une équivalence tant au niveau de la qualification que des revenus. Certes, la Commission a l'intention de veiller, dans le cadre des instruments existants, à ce que la formation professionnelle ne consiste pas uniquement en des ajustements destinés à répondre aux nécessités à court terme du monde du travail, mais soit conçue dans une optique plus large et complétée par un vaste système de formation continue et de promotion; de même, elle s'efforcera d'exploiter les possibilités qu'offrent les instruments communautaires d'assurer une formation préalable des travailleurs émigrants, en encourageant les actions déjà entreprises dans ce domaine par divers Etats membres. Mais jusqu'où sera-t-il possible d'aller ?

Il ne fait pas de doute que les instruments dont nous disposons sont limités et que ce fait exerce une action retardatrice sur le développement de la politique communautaire en matière d'emploi.

Si le Fonds social rénové suscite en chacun de nous les plus grandes espérances, nous ne devons pas oublier que d'autres instruments sont nécessaires à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixé, parmi lesquels figure une politique effective de développement régional communautaire.

Mais nous devons regarder plus loin encore.

Au cours des années 1970, la Communauté devra mettre en oeuvre, parallèlement à son approfondissement dans le domaine économique et monétaire, une politique de l'emploi active; elle devra réaliser concrètement l'objectif primordial du plan par étapes d'union économique et monétaire qu'est le plein emploi. C'est pourquoi il sera nécessaire, dans une phase ultérieure du plan par étapes - qui pourra correspondre à la deuxième phase - de compléter et de modifier où il s'avère nécessaire certaines dispositions des

traités. Au fur et à mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs finals de l'union économique et monétaire, il conviendra de créer des instruments communautaires, dans le domaine social, aussi souvent que ceux-ci apparaîtront nécessaires pour remplacer ou compléter l'action des instruments nationaux.

Au stade actuel de l'intégration européenne il faut être conscient de ce que le progrès sur la voie de l'unification économique ne s'accompagnera pas automatiquement d'un progrès correspondant dans le domaine social, en particulier sur le plan de l'emploi, si l'on n'opère pas des choix fondamentaux, et en priorité celui de la méthode, méthode suivant laquelle toutes les politiques communes doivent être conçues et mises en oeuvre en tenant compte de leur incidence sur la politique de l'emploi.

La Commission est prête pour sa part à effectuer ces choix, à exercer, ce faisant, le rôle d'initiative que lui attribue le Traité et à énoncer clairement les options qui se présentent.

Certains choix, il est vrai, coûtent des efforts et réclament du courage, mais c'est justement, selon moi, aux instances communautaires qu'il appartient de montrer ce courage et de faire en sorte qu'une volonté politique claire soit exprimée.

Enfin, la Commission croit que le cadre communautaire peut et doit devenir - grâce à l'originalité qui le caractérise - le siège d'un nouveau type de dialogue avec les partenaires sociaux. Ce dialogue est destiné à devenir extrêmement fructueux et constructif. Il faut qu'il soit considéré par tous non pas comme une nécessité historique qui doit être subie, mais comme une condition indispensable de l'approfondissement de notre Communauté, pratiquant les méthodes efficaces de participation selon une voie démocratique de développement de nos réalités communautaires.

C'est avec ces intentions, Monsieur le Président, que je participe à cette réunion d'ouverture du Comité de l'Emploi et que j'adresse à ses membres, au nom de la Commission et en mon nom personnel, mes vœux les plus chaleureux pour l'heureux aboutissement de ses travaux. La Commission s'emploiera, pour sa part, à faciliter leur déroulement et à contribuer à leur succès.
